

Tout savoir sur le dépôt et la diffusion de la thèse

Documents utiles



Le Guide du doctorant
Un portail documentaire
en ligne de l'ABES

Le Guide du doctorant réalisé par l'Abes (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) :
> <http://documentation.abes.fr/aidetheses/ProfilDoctorant.html>

PASSEPORT POUR LA

SCIENCE OUVERTE

Le Passeport pour la science ouverte du doctorant :
> <https://www.ouvrirelascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/>

La procédure de dépôt

Rédiger sa thèse : règles de présentation

La page de titre doit être conforme au modèle de page de titre préconisée par l'Université Bordeaux Montaigne.

Dans le cas d'une thèse en cotutelle, faire apparaître sur la page de titre la mention de cotutelle et les noms des 2 universités.

Langue de rédaction de la thèse : si votre thèse est rédigée dans une autre langue que le français vous devrez la compléter par un résumé substantiel en langue française.



Déposer sa thèse

Le dépôt électronique des thèses est **obligatoire**, conformément à l'arrêté du 25 mai 2016.

Vous devrez remettre à l'Ecole Doctorale, avant la soutenance (adresse mail : bernard.coly@u-bordeaux-montaigne.fr ou soutenances-ed@u-bordeaux-montaigne.fr) :

- le **fichier source** de la thèse (.doc, .odt, .rtf)
- un **fichier PDF unique** de la thèse (qui doit être en PDF version 1.4. ou au-delà)
- dans le cas où votre thèse contient des **annexes**, celles-ci devront aussi être fournies au format PDF ou si format particulier (son, vidéo, base de données...) dans l'un des formats proposés par la plateforme d'archivage du CINES. Les formats acceptés pour l'archivage de la thèse se trouvent sur l'outil Facile du CINES.
- un **fichier texte** avec les éléments obligatoires suivants : titre français/anglais, résumé court français/anglais (400 mots maximum chacun), mots clés français/anglais
- le **contrat de diffusion** rempli et signé en 2 exemplaires
- l'**attestation de conformité** de la version déposée avec la version de soutenance

Si des corrections sont demandées par le jury lors de la soutenance, vous disposerez de 3 mois après la soutenance pour effectuer les corrections demandées.

Ces corrections devront être validées par le président du jury. Dès que son « avis de corrections effectuées » signé est transmis à l'Ecole doctorale, vous devrez effectuer auprès de la bibliothèque et de l'École Doctorale un nouveau dépôt de votre thèse électronique corrigée.

En cas de questions vous êtes invités à prendre contact avec le SCD.

Diffuser sa thèse en libre-accès : pourquoi ? comment ?

Le contrat de diffusion : les choix de diffusion

Au moment de signer votre contrat de diffusion, vous avez le choix entre trois modalités principales. Ces choix sont toujours révocables (par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président de l'Université) et non exclusifs (diffuser via le SCD ne vous empêche pas de diffuser autrement votre thèse).

- **Choix 1 : diffusion immédiate sur Internet.**
La thèse sera signalée, accessible et téléchargeable en ligne sans restriction, sur theses.fr et sur TEL.
- **Choix 2 : diffusion différée sur Internet.**
La diffusion sur Internet n'est pas immédiate : vous pouvez choisir la date à partir de laquelle vous autorisez la diffusion (3 ans d'embargo maximum). Pendant ces trois ans, la diffusion de la thèse sera celle du choix 3.
- **Choix 3 : pas de diffusion sur Internet.**
La thèse est signalée sur theses.fr, mais ne sera accessible que sur place, dans les locaux de l'Université Bordeaux Montaigne et/ou par le Prêt entre Bibliothèques dans une version numérique protégée.

Attention

La « confidentialité » est un statut spécifique, à ne pas confondre avec l'embargo. Elle est décrétée par le jury (et non par le docteur). Une thèse confidentielle n'est pas diffusée du tout, simplement archivée par la bibliothèque. La confidentialité doit forcément avoir une durée limitée dans le temps.

Pourquoi diffuser sa thèse en libre accès ?

Le moment de la signature du contrat de diffusion est celui qui vous permet de vous interroger sur la publicité que vous souhaitez donner au travail réalisé pendant vos années de doctorat. En tant qu'auteur de la thèse, et au titre du droit d'auteur, ce choix vous appartient entièrement.

L'Université Bordeaux Montaigne encourage ses docteurs à choisir la diffusion en libre accès (diffusion Internet), qui permet :

- de **donner accès** à votre travail à d'autres chercheurs dès les mois qui suivent la soutenance, avec une url pérenne qui évite des échanges de fichiers et augmente votre lectorat potentiel ;
- d'inscrire votre travail dans une **pratique ouverte de la science**, un savoir partagé fonctionnant par la libre circulation des idées ;
- de vous **prémunir du plagiat** dans la mesure où, en cas de doute, un plagiat se repère plus facilement sur une thèse en libre accès que sur une thèse en diffusion restreinte.

Diffusion de la thèse et publication chez un éditeur

Dans plusieurs disciplines des sciences humaines et sociales, la publication de la thèse sous la forme d'un livre chez un éditeur est une étape nécessaire du travail du chercheur. Elle conduit parfois les doctorants à choisir une diffusion restreinte.

Il n'y a toutefois pas d'incompatibilité entre la libre diffusion de la version de soutenance de votre thèse et l'édition professionnelle d'une version remaniée. De nombreux éditeurs ne feront pas de la non-diffusion sur Internet une condition.

Au contraire, la diffusion sur Internet permet de donner à votre travail de recherche une première publicité, qui augmentera l'attente d'une version éditée, souvent plus facile à lire.